

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

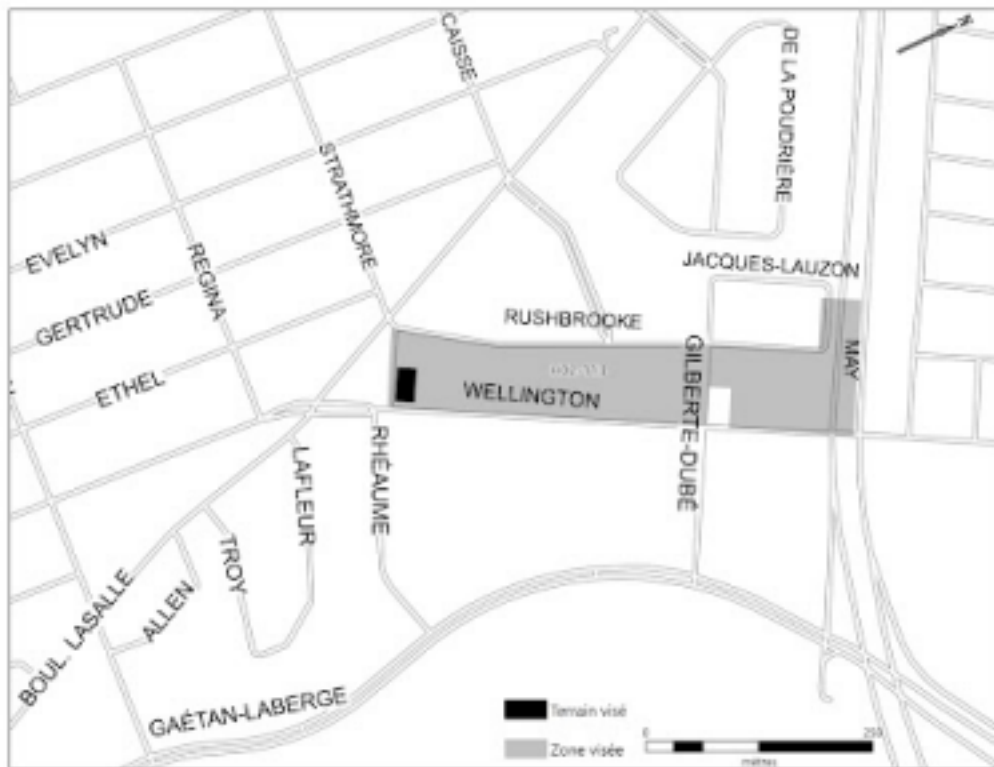
À toutes les personnes intéressées par la résolution n° CA23 210047 tenant lieu de premier projet de résolution adoptée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI)* afin de permettre l'ouverture, en usage additionnel au groupe d'usages « habitation », d'une clinique médico-esthétique dans le logement du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 3531, rue Wellington dépassant ainsi la superficie de plancher maximale autorisée dédiée à l'usage additionnel et dépassant le nombre d'employés résidant à l'extérieur du logement.

**Ouverture en usage additionnel au groupe d'usages
« habitation », d'une clinique médico-esthétique
dans le logement du rez-de-chaussée du bâtiment situé
au 3531, rue Wellington**

AVIS public est, par la présente, donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption de la **résolution n° CA23 210047** tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)* lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2023, l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique le mardi **29 mars 2023 à 19 h** à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 4555, rue de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003)*, car il déroge aux conditions autorisant un usage additionnel au groupe d'usages « habitation » dans le logement situé au 3531, rue Wellington.

Ce premier projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Il contient également des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consulté du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue expliquera la teneur de la **résolution n° CA23 210047**, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celle-ci. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une ou plusieurs dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette résolution au cours de cette assemblée. Elle pourra également déposer tout écrit portant sur cette résolution (p. ex. : un mémoire) au cours de l'assemblée ou le transmettre préalablement par courrier à l'arrondissement à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires publique
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : verdun-greffe@montreal.ca, et ce, en tout temps avant la tenue de l'assemblée publique.

Donné à Verdun, le 17 mars 2023.

Mar Geru (original signé numériquement)

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement